

Assas

Session : Janvier 2019

Année d'étude : Deuxième année de licence en Droit

Discipline : ***Droit des affaires 1***
(Unité d'Enseignements Complémentaires 1)

Titulaire du cours :

Mme Marie-Laure COQUELET

Documents autorisés :

Seul le Code de commerce est autorisé

Durée de l'épreuve :

1 heure 30

Répondez à chacune des questions suivantes

Question n° 1. – Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ? *Justifiez vos réponses (3 points)*

- « Un mineur ne peut être commerçant »
- « Une SARL doit avoir une activité commerciale »
- « Le compromis est une clause compromissoire »
- « Les associés d'une SNC sont conjointement responsables du paiement des dettes de la société »
- « Le fonds de commerce comprend tous les biens meubles et immeubles, droits et contrats affectés à l'exercice de l'activité commerciale ».

Question n° 2. – Comment établir la preuve d'un acte mixte ? *Justifiez votre réponse (2 points)*

Question n° 3. – M. DPRIME souhaite créer prochainement une entreprise de transport routier de personnes et de marchandises. Il vous consulte pour savoir s'il est obligé de s'inscrire au registre du commerce et des sociétés, et quelle serait alors la procédure à suivre ? Il s'interroge également sur la forme juridique la plus adaptée pour limiter les risques liés à l'exploitation de sa future activité, ainsi que sur la possibilité d'adopter le régime dit du micro-entrepreneur. *Justifiez vos réponses (5 points)*